



Etude sur demande du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Rapport sur la situation actuelle au 13.8.2012 des bénéficiaires du dispositif du revenu minimum garanti (RMG)

Version finale du 15 avril 2013

En complément des notes déjà fournies et en vue de la réforme du RMG, voici une analyse des bénéficiaires du RMG en août 2012. Pour l'étude qui suit, tout membre actif (c'est-à-dire sans code fin) d'une communauté domestique bénéficiaire du dispositif RMG (appelé ménage RMG par la suite) au 13.8.2012, et dont le ménage RMG a obtenu un RMG >0 en août 2012, est pris en compte.

Pour l'analyse des trajectoires de vie, une photo datant du 13.8.2012 de la base de données contenant les informations sur la composition de la communauté domestique bénéficiaire du RMG, ainsi que le fichier de liquidation du FNS (pour les débuts et les fins des périodes du RMG) et les fichiers du DataWareHouse de l'IGSS (pour les débuts et les fins des périodes de travail, de pension, de résidence et d'affiliation à l'assurance maladie-maternité) ont été utilisés. La photo des ménages RMG contient, pour chaque ménage ayant été bénéficiaire du RMG au moins une fois depuis 1986, le début de création de ce ménage (qui coïncide avec le 1^{er} octroi du RMG à ce ménage et à ses membres), et des informations sur chaque personne ayant fait partie du ménage RMG au cours du temps. Ces informations sont toujours les plus récentes dont le FNS dispose.

Table des matières

Partie 1 : Les bénéficiaires du dispositif RMG	3
Chapitre 1 : Caractéristiques des bénéficiaires du dispositif RMG	4
Chapitre 2 : L'aspect financier – les revenus des bénéficiaires du RMG	7
Chapitre 3 : Calcul du RMG pour différentes configurations de ménages (cas-types).....	9
Partie 2 : Les trajectoires de vie des personnes vivant dans un ménage RMG.....	26
Chapitre 1 : Explications sur les trajectoires de vie et les différentes situations possibles ..	27
Chapitre 2 : Analyse des membres d'un ménage en RMG au 13.8.2012	30
1) <i>Statistiques générales sur les membres d'un ménage entré en RMG en 2009 ou 2010</i>	<i>30</i>
2) <i>Analyse des trajectoires de vie des membres d'un ménage entré en RMG en 2009 ou 2010</i>	<i>31</i>
Partie 3 : Résumé des résultats	38

Partie 1 : Les bénéficiaires du dispositif RMG

Instauré en 1986¹ et révisé la dernière fois en 1999², le dispositif du revenu minimum garanti (ci-après appelé RMG) est destiné aux communautés domestiques (ci-après appelées ménages) dont les revenus sont insuffisants pour permettre un niveau de vie décent. Le dispositif comprend, d'une part, une allocation complémentaire destinée à parfaire les revenus jusqu'à un seuil donné, d'autre part une indemnité d'insertion attribuée aux personnes qui suivent des mesures d'insertion du service national d'action sociale (ci-après appelé SNAS). Ces mesures sont obligatoires pour les bénéficiaires âgés de moins de 60 ans aptes à travailler et membres d'un ménage avec moins de 40 heures de travail par semaine. Le montant de l'allocation complémentaire se calcule en fonction de la composition du ménage et des revenus dont il dispose.

Le Fonds national de solidarité (ci-après appelé FNS), responsable de la gestion, de l'octroi et de la charge de l'allocation complémentaire, collectionne, depuis fin 1986, les informations nécessaires au traitement des demandes du RMG. Ainsi, il dispose des données sur les ménages RMG (composition du ménage, résidence, ...), sur les membres de ces ménages (âge, sexe, lien de parenté avec l'attributaire du RMG, ...) et sur les revenus disponibles dans le ménage (type de revenu, montant, ...). A ces données sont ajoutées les informations disponibles à l'IGSS (pays d'origine, nationalité, ...).

Les statistiques qui suivent sont établies à partir d'une photo des fichiers qui renseignent les données sur les ménages RMG et la situation telle qu'elle était le 13 août 2012.

¹ Loi du 26 juillet 1986 portant a) création du droit à un revenu minimum garanti; b) création d'un service national d'action sociale; c) modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité

² Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (texte coordonné du 22 juin 2004)

Chapitre 1 : Caractéristiques des bénéficiaires du dispositif RMG

Les bénéficiaires du dispositif RMG sont regroupés par ménages, dans lesquels l'un des bénéficiaires est l'attributaire. Il se peut qu'il y ait également des non-bénéficiaires dans les ménages, c'est-à-dire des personnes qui vivent dans le ménage et dont le revenu est pris en compte pour le calcul de l'allocation complémentaire, mais qui ne bénéficient pas de ce complément. Une personne faisant partie d'un ménage RMG est appelée membre par la suite, afin de distinguer l'ensemble des bénéficiaires et des non-bénéficiaires des attributaires, qui reflètent le nombre de ménages RMG.

Tableau 1 : Nombre de ménages, nombre de membres, par configuration de ménage au 13.8.2012

Configur. de ménage	Nombre de ménages	Nombre de bénéficiaires (adultes)	Nombre de non-bénéficiaires	Nombre d'enfants bénéficiaires	Nombre de membres
1 0	5 086	5 086	257	0	5 343
1 X	1 615	1 615	271	2 867	4 753
2 0	889	1 778	122	0	1 900
2 X	1 488	2 976	207	3 362	6 545
3 0	24	73	6	0	79
3 X	28	90	2	54	146
Total	9 130	11 618	865	6 283	18 766

Le tableau 1 montre le nombre de ménages RMG en distinguant selon le nombre d'adultes bénéficiaires et selon que le ménage comporte des enfants ou non (un X indique qu'il y a des enfants dans le ménage). Ainsi, on compte 9 130 ménages RMG au total³, et 18 766 membres au total. Les membres se composent de 11 618 bénéficiaires adultes, de 865 non-bénéficiaires, et de 6 283 enfants bénéficiaires. A noter que les non-bénéficiaires peuvent être des adultes aussi bien que des enfants.

Ad configuration 1 0 : Les 5 086 ménages à une personne adulte sans enfants bénéficiaires (appelé 1 0 dans le tableau 1) font 56% du total des ménages. Les 5 086 bénéficiaires adultes se composent de 2 622 femmes et de 2 464 hommes, soit 52% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 52% sont des luxembourgeois, 24% sont issus d'un des pays du sud de l'Union Européenne (appelée UE par la suite), 10% d'un pays hors de l'UE⁴. Ces ménages comportent aussi 257 non-bénéficiaires, dont 125 femmes. 13%, soit 646 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012, dont 228 salariés, 30 indépendants et 235 dans une activité d'insertion professionnelle (appelé mesure AIP ci-après) du SNAS. 71 personnes sont en chômage indemnisé.

Ad configuration 1 X : Les 1 615 ménages à une personne adulte avec enfants bénéficiaires (appelé 1 X dans le tableau 1) font 18% du total des ménages. En détail, il y a 790 ménages avec un enfant, 522 ménages avec 2 enfants et 303 ménages avec 3 enfants ou plus. Les 1 615 bénéficiaires adultes se composent de 1 514 femmes et de 101 hommes, soit 94% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 37% sont des luxembourgeois, 34% sont issus d'un des pays du sud de l'UE, 16% d'un pays hors de

³ 98 ménages (soit 1% du total) ont été exclus par rapport aux 9 228 ménages ayant eu un paiement courant au mois d'août, parce que leur situation de revenu n'était pas connue précisément au moment de la prise de la photo (paiements uniques dans les mois suivants).

⁴ Certains pourcentages ne s'additionnent pas à 100%, car juste les taux les plus importants sont indiqués.

PUE. Ces ménages comportent aussi 271 non-bénéficiaires, dont 94 femmes. Les 2 867 enfants bénéficiaires sont âgés en moyenne de 10,4 ans. 16%, soit 772 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012, dont 335 salariés, 16 indépendants, 173 dans une mesure AIP du SNAS et 48 avec un job d'étudiant. 59 personnes sont en chômage indemnisé.

Ad configuration 2 0: Les 889 ménages à deux personnes adultes sans enfants bénéficiaires (appelé 2 0 dans le tableau 1) font 10% du total des ménages. Les 1 778 bénéficiaires adultes se composent de 911 femmes et de 867 hommes, soit 51% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 30% sont des luxembourgeois, 34% sont issus d'un des pays du sud de l'Union Européenne (appelée UE par la suite), 23% d'un pays hors de l'UE. Ces ménages comportent aussi 122 non-bénéficiaires, dont 57 femmes. 18%, soit 333 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012, dont 175 salariés et 67 dans une mesure AIP du SNAS. 41 personnes sont en chômage indemnisé.

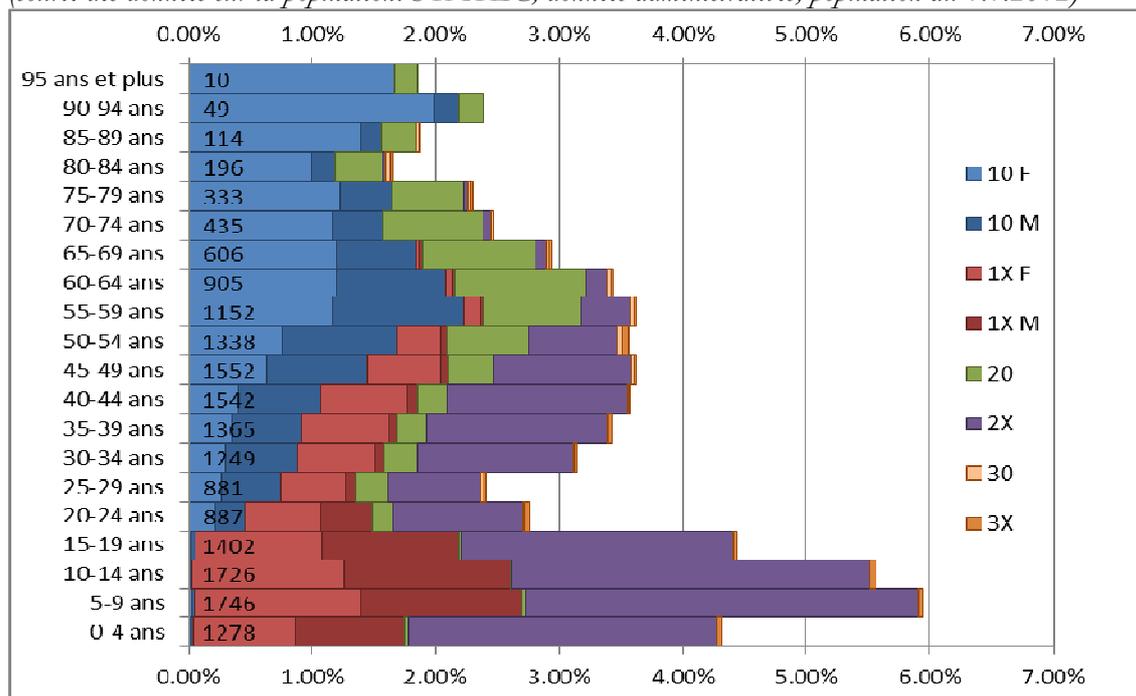
Ad configuration 2 X: Les 1 488 ménages à deux personnes adultes avec enfants bénéficiaires (appelé 2 X dans le tableau 1) font 16% du total des ménages. En détail, il y a 437 ménages avec un enfant, 522 ménages avec 2 enfants et 529 ménages avec 3 enfants ou plus. Les 2 976 bénéficiaires se composent de 1 529 femmes et de 1 447 hommes, soit 51% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 23% sont des luxembourgeois, 42% sont issus d'un des pays du sud de l'UE, 24% d'un pays hors de l'UE. Ces ménages comportent aussi 207 non-bénéficiaires, dont 98 femmes. Les 3 362 enfants bénéficiaires sont âgés en moyenne de 9,8 ans. 20%, soit 1 324 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012, dont 738 salariés, 169 dans une mesure AIP du SNAS, 35 indépendants et 48 avec un job d'étudiant. 121 personnes sont en chômage indemnisé.

Ad configuration 3 0: Les 24 ménages à trois ou quatre personnes adultes ou plus sans enfants bénéficiaires (appelé 3 0 dans le tableau 1) font 0,3% du total des ménages. Les 73 bénéficiaires adultes se composent de 37 femmes et de 36 hommes, soit 51% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 42% sont des luxembourgeois, 18% sont issus d'un des pays du sud de l'UE, 35% d'un pays hors de l'UE. Ces ménages comportent aussi 6 non-bénéficiaires. 25%, soit 20 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012.

Ad configuration 3 X: Les 28 ménages à trois personnes adultes ou plus (jusqu'à 5 bénéficiaires en août 2012) avec enfants bénéficiaires (appelé 3 X dans le tableau 1) font 0,3% du total des ménages. Les 90 bénéficiaires adultes se composent de 50 femmes et de 40 hommes, soit 56% de femmes (sans tableau). Du point de vue de leur nationalité, 19% sont des luxembourgeois, 33% sont issus d'un des pays du sud de l'UE, 42% d'un pays hors de l'UE. Ces ménages comportent aussi 2 non-bénéficiaires. Les 54 enfants bénéficiaires sont âgés en moyenne de 9,9 ans. 18%, soit 27 personnes des membres (bénéficiaires et non-bénéficiaires) se retrouvent avec un emploi en août 2012.

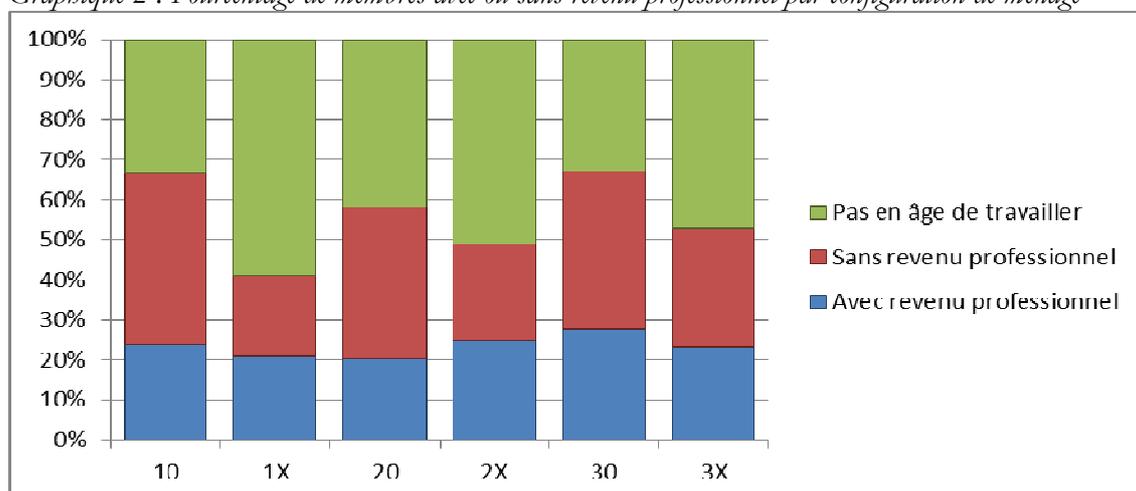
A noter : en tout, en août 2012, il y a 3 122 membres qui ont un emploi (source : membres retrouvés dans le fichier avant-photo de l'IGSS), dont 1 494 salariés, 88 indépendants, 119 membres en apprentissage, 118 aidants ou assistants maternels, 656 en mesure IAP du SNAS, 66 en une mesure de l'ADEM et 103 membres avec un job d'étudiant. Les autres membres (15 348 membres, dont 5 656 enfants de moins de 18 ans et 1 568 personnes âgées de 65 ans et plus, voir graphique 1) n'ont pas été retrouvées dans le fichier avant-photo de l'IGSS, qui contient les affiliations de la population protégée.

Graphique 1 : Pourcentage de personnes en RMG par rapport à la population résidente par groupe d'âge
(source des données sur la population: STATEC, données administratives, population au 1.1.2012)



Le graphique 1 montre la distribution d'âge (et du sexe pour les ménages avec 1 adulte) des membres du RMG par rapport à la population résidente, en fonction de la configuration du ménage. En moyenne, 3,58% de la population résidente sont membres d'un ménage RMG. Cependant, il y a des différences non négligeables pour certains groupes d'âge : en moyenne 5,06% des enfants de 0 à 19 ans sont membres d'un ménage RMG, et 2,38% des personnes âgées de 65 ans et plus sont membres d'un ménage RMG. Les nombres qui figurent à droite des groupes d'âges indiquent le nombre de membres RMG par groupe d'âge. Pour les ménages avec 1 adulte (avec ou sans enfants, ménages 1 0 et 1 X), la distribution par sexe montre que les ménages 1 0 avec des personnes âgées de 65 ans et plus sont tous composés majoritairement de femmes. Les bénéficiaires adultes des ménages 1 X (donc les personnes âgées de 25 ans et plus) sont presque uniquement des femmes. Une comparaison de la répartition des types de ménages RMG avec les ménages de la population résidente se trouve en annexe 2, et une comparaison des nationalités des membres d'un ménage RMG avec celles de la population résidente en annexe 3.

Graphique 2 : Pourcentage de membres avec ou sans revenu professionnel par configuration de ménage



Dans le graphique 2, un revenu professionnel est soit un revenu immunisé, soit revenu d'un fils/fille de moins de 25 ans immunisé, soit une indemnité d'insertion, soit un revenu pour personnes gravement handicapées (appelé RPGH dans la suite) (immunisé ou non) ou bien un revenu de remplacement (source : photo IGSS du fichier « check-liste RMG » du CISS du 13.8.2013, voir annexe 1 pour plus de détails)⁵. Les pourcentages dans le tableau 2 sont indiqués par rapport au nombre total de membres par configuration de ménage (voir tableau 1, dernière colonne). L'âge de travailler est situé entre 20 et 59 ans. Les membres marqués « Pas en âge de travailler » sont ainsi les membres âgés de moins de 20 ans ou de 60 ans et plus. En total, 53% des membres des ménages sont en âge de travailler, et 23% des membres ont un revenu professionnel. Il y a donc 30% des membres en âge de travailler sans revenu professionnel. Le chapitre 2 explique les revenus des ménages RMG plus en détail.

Chapitre 2 : L'aspect financier – les revenus des bénéficiaires du RMG

Dans le fichier du 13.8.2012 sur les ménages RMG, on peut retrouver les revenus des membres des ménages. Ce fichier contient le détail de tous les revenus pris en compte pour le calcul du RMG, avec la situation telle qu'elle était connue au FNS au 13.8.2012. Les revenus ne s'y trouvent pas tous avec leur valeur nominale, p.ex. les revenus professionnels sont en principe indiqués en « indice 100 », et les pensions sont indiquées en « base 84 ». L'IGSS a pris soin de faire la conversion, afin d'indiquer tous les revenus en valeur nominale.

Tableau 2 : Nombre de membres par type de revenu (N.B.: un membre peut avoir plusieurs revenus)

Type de revenu	Nombre de membres	Nombre de bénéficiaires	Nombre de non-bénéficiaires	Nombre d'enfants
Revenu immun.	1 868	1 842	25	-
Revenu m25 RMG immun. ⁶	300	-	166	133
Revenu m25 reste	120	0	112	8
Revenu de rempl. immun.	597	23	4	570
Ind. insert. immun.	675	675	0	0
Chomage immun.	356	351	5	0
Pension immun	2 677	2 604	14	59
Revenu RPGH immun.	876	874	2	0
Revenu RPGH non immun.	27	27	0	0
Aliments immun.	1 187	8	15	1 164
Aliments non immun.	1 557	536	11	1 010
Fortune non immun.	688	686	2	0
Divers non immun.	434	434	0	0

⁵ A noter que dans les fichiers du FNS, il y a plus de personnes avec un revenu que dans les fichiers d'affiliation de l'assurance obligatoire (fichier avant-photo). Ceci s'explique du fait que les revenus RPGH ne sont pas visibles dans le fichier avant-photo.

⁶ C'est le revenu d'une personne de moins de 25 ans qui est fils/fille de l'attributaire. Ce revenu est immunisé totalement jusqu'au montant d'un RMG pour un adulte seul. Le montant (éventuel) supérieur à cette immunisation est appelé « Revenu m25 reste », et est immunisé à 30% du RMG, comme tout autre revenu professionnel.

Le tableau 2 reprend différents types de revenu (voir annexe 1 pour plus de détails) par catégorie de membres (bénéficiaire adulte, non-bénéficiaire, enfant). Les chiffres <2 n'ont pas été indiqués⁷. 1 868 membres ont un revenu professionnel ou un salaire, dont 299 dans un ménage à une personne seule, 412 dans un ménage à un adulte avec un ou plusieurs enfants, 229 dans un ménage avec 2 adultes sans enfants et 907 dans un ménage avec 2 adultes et un ou plusieurs enfants (sans tableau). 2 677 membres ont une pension (personnelle, d'invalidité, de survie ou orphelin), dont 1 735 dans un ménage à une personne seule, 154 dans un ménage à un adulte avec un ou plusieurs enfants, 556 dans un ménage avec 2 adultes sans enfants et 212 dans un ménage avec 2 adultes et un ou plusieurs enfants (sans tableau). Certains ménages doivent s'acquitter d'un loyer. Le tableau ci-dessous montre les loyers par type de ménage et par revenu total du ménage.

Tableau 3 : Nombre de ménages RMG ayant un loyer et/ou un revenu total >0

Type de ménage	Loyer		Pas de loyer	
	Revenu	Pas de revenu	Revenu	Pas de revenu
1 0	2 134	1 305	1 191	456
1 X	743	583	154	135
2 0	419	236	174	60
2 X	611	588	174	115
3 0	6	13	3	2
3 X	6	13	6	3
Total	3 919	2 738	1 702	771

Le tableau 3 montre qu'en tout, 6 657 ménages, soit 73%, doivent s'acquitter d'un loyer en août 2012. 3 509 ménages n'ont aucun revenu, dont 1 761 ménages à une personne seule, 718 ménages à un adulte avec un ou plusieurs enfants, 296 ménages avec 2 adultes sans enfants et 703 ménages avec 2 adultes et un ou plusieurs enfants (sans tableau). Le montant total payé par le FNS en août 2012 (paiements courants) est de 8,9 millions EUR, dont 0,7 millions EUR pour la bonification à charge de loyer. Le chapitre 3 présentera les chiffres-clefs pour les 6 cas-types de ménages.

Tableau 4 : Nombre de ménages RMG avec et sans loyer par montant mensuel du loyer (sans charges)

Type de ménage	Pas de loyer	>0-200	200-400	400-600	600-800	800-1000	>1000	Total avec loyer
10	1 647	349	1 458	1 010	494	103	25	3 439
1X	289	58	243	310	401	248	66	1 326
20	234	51	157	189	176	72	10	655
2X	289	18	203	260	345	278	95	1 199
30 et 3X ⁷	14	2	4	10	8	11	3	38
Total	2 473	478	2 065	1 779	1 424	712	199	6 657

Le tableau 4 montre les montants des loyers. En moyenne, le loyer mensuel s'élève à 515 EUR. 5 746 ménages, soit 83% des ménages avec loyer, doivent s'acquitter d'un loyer de moins de 800 EUR/mois. Pour information, le FNS a inscrit 760 hypothèques pour 2012 (cf. e-mail de Mme Heuertz du 4.4.2013). Ces ménages ne bénéficient pas du complément loyer.

⁷ Pour des raisons de protection des données, il est impératif qu'on ne puisse pas retrouver un individu à travers des statistiques publiées.

Chapitre 3 : Calcul du RMG pour différentes configurations de ménages (cas-types)

Dans le chapitre 1, 6 différentes configurations de ménages RMG sont analysées. Les catégories de ménages les plus fréquentes sont : le ménage à un bénéficiaire adulte seul (nommé 1 0), le ménage avec un adulte et un ou plusieurs enfants (nommé 1 X) et le ménage à 2 adultes bénéficiaires avec un ou plusieurs enfants (nommé 2 X). Pour complétude, les 6 configurations de ménages seront analysées par la suite.

Pour chaque type de ménage, le RMG du ménage sans revenu, avec un revenu de 25%, 50%, 75% et 100% du salaire social minimum (appelé SSM dans la suite) est indiqué, ainsi que le revenu au seuil du RMG et au seuil de risque de pauvreté (appelé SRP ou SRP_2011 dans la suite ; attention : revenu disponible équivalent, données de 2011, source : EUROSTAT, calculs : IGSS, échelle OCDE).

Etant donné que tous les ménages RMG sont en principe éligibles pour l'allocation de vie chère (appelée AVC dans la suite), un montant mensuel calculé (montant annuel/12) de celle-ci a été ajouté au revenu disponible pour tous les ménages.

Pour les cas des ménages avec enfants, les allocations familiales de bases et le boni pour enfants sont ajoutés au revenu disponible.

Pour les ménages avec un revenu immunisable, le crédit d'impôt (25 EUR par personne, en estimant qu'un revenu >100% SSM est obtenu par deux personnes et qu'un revenu >200% SSM est obtenu par trois personnes) a été ajouté au revenu disponible.

Tous les montants sont nominaux et valables en août 2012. Le nombre de ménages en risque de pauvreté, ainsi que la différence entre le revenu disponible du ménage et le seuil de risque de pauvreté sont colorés selon la manière suivante : si le revenu disponible est de plus de 200 EUR en-dessous du SRP, le champ est marqué en rouge, si le revenu disponible est entre 0,01 et 199,99 EUR en-dessous du SRP, le champ est marqué en jaune-orange, et si le ménage est en RMG, mais en-dessous du SRP, le champ est en vert clair. Si le ménage est en-dessous du SRP et ne bénéficie pas du RMG, le champ est en vert foncé.

a) Cas-type 1 : Le ménage avec un adulte bénéficiaire seul (1 0)

Nombre de ménages en RMG (août 2012) : 5 086

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 4,589 millions EUR

RMG (sans revenu immunisable) : 1 283,24 EUR

Revenu max. immunisable : 384,98 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 1 668,22 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 1 792,17 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 1 626,92 EUR

Tableau 5 : Situation d'un ménage 1 0 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 283.24	1 283.24	1 123.48	1 233.48	-393.44
25% du SSM	450.37	1 217.85	1 668.22	1 460.53	1 595.53	-31.39
50% du SSM	900.75	767.47	1 668.22	1 460.53	1 595.53	-31.39
75% du SSM	1 351.12	317.10	1 668.22	1 460.53	1 595.53	-31.39
100% du SSM	1 801.49	0.00	1 801.49	1 577.20	1 712.20	85.28
seuil du RMG	1 668.22	0.00	1 668.22	1 460.53	1 595.53	-31.39
au SRP	1 704.08	0.00	1 704.08	1 491.92	1 626.92	0.00

Tableau 6 : Situation d'un ménage 1 0 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 283.24	123.95	1 407.19	1 231.99	1 341.99	-284.93
25% du SSM	450.37	1 217.85	123.95	1 792.17	1 569.04	1 704.04	77.12
50% du SSM	900.75	767.47	123.95	1 792.17	1 569.04	1 704.04	77.12
75% du SSM	1 351.12	317.10	123.95	1 792.17	1 569.04	1 704.04	77.12
100% du SSM	1 801.49	0.00	0.00	1 801.49	1 577.20	1 712.20	85.28
seuil du RMG	1 668.22	0.00	0.00	1 668.22	1 460.53	1 595.53	-31.39
au SRP	1 704.08	0.00	0.00	1 704.08	1 491.92	1 626.92	0.00

Tableau 7 : Nombre de ménages 1 0 avec/sans loyer et/ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	670	1 457	1 593	3 195
1-25% du SSM	167	213	10	32
26-50% du SSM	182	439	15	82
51-75% du SSM	499	769	17	75
76-100% du SSM	127	552	11	51
>100% du SSM	2	9	1	4
Total	1 647	3 439	1 647	3 439

Ménages en-dessous du SRP : 3 104, soit 61% des ménages 1 0 en RMG

Conclusion : Les ménages 1 0, donc les ménages avec un bénéficiaire adulte seul, se trouvent en risque de pauvreté s'ils n'ont aucun revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils n'obtiennent pas la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 100% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

b) Cas-type 2 : Le ménage avec deux adultes bénéficiaires sans enfants (2 0)

Nombre de ménages en RMG (août 2012) : 889

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 0,989 millions EUR

RMG (sans revenu immunisable) : 1 924,86 EUR

Revenu max. immunisable : 577,46 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 502,32 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 2 626,27 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 2 440 EUR

Tableau 8 : Situation d'un ménage 2 0 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 924.86	1 924.86	1 685.21	1 822.71	-617.67
25% du SSM	450.37	1 924.86	2 375.23	2 079.51	2 242.01	-198.37
50% du SSM	900.75	1 601.57	2 502.32	2 190.78	2 353.28	-87.10
75% du SSM	1 351.12	1 151.20	2 502.32	2 190.78	2 353.28	-87.10
100% du SSM	1 801.49	700.83	2 502.32	2 190.78	2 353.28	-87.10
125% du SSM	2 251.86	250.46	2 502.32	2 190.78	2 378.28	-62.10
150% du SSM	2 702.23	0.00	2 702.23	2 365.80	2 553.30	112.92
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	2 947.61	507.23
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	3 341.91	901.53
seuil du RMG	2 502.32	0.00	2 502.32	2 190.78	2 378.28	-62.10
au SRP	2 573.25	0.00	2 573.25	2 252.88	2 440.38	0.00

Tableau 9 : Situation d'un ménage 2 0 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 924.86	123.95	2 048.81	1 793.73	1 931.23	-509.15
25% du SSM	450.37	1 924.86	123.95	2 499.18	2 188.03	2 350.53	-89.85
50% du SSM	900.75	1 601.57	123.95	2 626.27	2 299.30	2 461.80	21.42
75% du SSM	1 351.12	1 151.20	123.95	2 626.27	2 299.30	2 461.80	21.42
100% du SSM	1 801.49	700.83	123.95	2 626.27	2 299.30	2 461.80	21.42
125% du SSM	2 251.86	250.46	123.95	2 626.27	2 299.30	2 486.80	46.42
150% du SSM	2 702.23	0.00	0.00	2 702.23	2 365.80	2 553.30	112.92
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	2 947.61	507.23
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	3 341.91	901.53
seuil du RMG	2 502.32	0.00	0.00	2 502.32	2 190.78	2 378.28	-62.10
au SRP	2 573.25	0.00	0.00	2 573.25	2 252.88	2 440.38	0.00

Tableau 10 : Nombre de ménages 2 0 avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	57	97	205	469
1-25% du SSM	24	31	0	12
26-50% du SSM	19	51	5	15
51-75% du SSM	44	88	11	24
76-100% du SSM	44	186	4	51
101-125% du SSM	33	135	6	59
126-150% du SSM	13	65	3	25
<150% du SSM	0	2	0	0
Total	234	655	234	655

Ménages en-dessous du SRP : 362, soit 41% des ménages 2 0 en RMG

Conclusion : Les ménages 2 0, donc les ménages avec deux bénéficiaires adultes, se trouvent en risque de pauvreté s'ils ont moins de 25% du SSM comme revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils n'obtiennent pas la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 150% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

c) Cas-type 3 : Le ménage avec trois adultes bénéficiaires sans enfants (3 0)

Nombre de ménages en RMG (août 2012) : 24

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 0,031 millions EUR

RMG (sans revenu immunisable) : 2 292,00 EUR

Revenu max. immunisable : 687,60 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 979,60 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 3 103,55 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

3x SSM : 5 404,47 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 3 254 EUR

Tableau 11 : Situation d'un ménage 3 0 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 292.00	2 292.00	2 006.65	2 171.65	-1 082.19
25% du SSM	450.37	2 292.00	2 742.37	2 400.94	2 590.94	-662.90
50% du SSM	900.75	2 078.85	2 979.60	2 608.64	2 798.64	-455.20
75% du SSM	1 351.12	1 628.48	2 979.60	2 608.64	2 798.64	-455.20
100% du SSM	1 801.49	1 178.11	2 979.60	2 608.64	2 798.64	-455.20
125% du SSM	2 251.86	727.74	2 979.60	2 608.64	2 823.64	-430.20
150% du SSM	2 702.23	277.37	2 979.60	2 608.64	2 823.64	-430.20
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	2 975.11	-278.73
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	3 369.41	115.57
250% du SSM	4 503.73	0.00	4 503.73	3 943.02	4 183.02	929.18
300% du SSM	5 404.47	0.00	5 404.47	4 731.61	4 971.61	1 717.77
seuil du RMG	2 979.60	0.00	2 979.60	2 608.64	2 823.64	-430.20
au SRP	3 442.42	0.00	3 442.42	3 013.84	3 253.84	0.00

Tableau 12 : Situation d'un ménage 3 0 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 292.00	123.95	2 415.95	2 115.16	2 280.16	-973.68
25% du SSM	450.37	2 292.00	123.95	2 866.32	2 509.46	2 699.46	-554.38
50% du SSM	900.75	2 078.85	123.95	3 103.55	2 717.16	2 907.16	-346.68
75% du SSM	1 351.12	1 628.48	123.95	3 103.55	2 717.16	2 907.16	-346.68
100% du SSM	1 801.49	1 178.11	123.95	3 103.55	2 717.16	2 907.16	-346.68
125% du SSM	2 251.86	727.74	123.95	3 103.55	2 717.16	2 932.16	-321.68
150% du SSM	2 702.23	277.37	123.95	3 103.55	2 717.16	2 932.16	-321.68
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	2 975.11	-278.73
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	3 369.41	115.57
250% du SSM	4 503.73	0.00	0.00	4 503.73	3 943.02	4 183.02	929.18
300% du SSM	5 404.47	0.00	0.00	5 404.47	4 731.61	4 971.61	1 717.77
seuil du RMG	2 979.60	0.00	0.00	2 979.60	2 608.64	2 823.64	-430.20
au SRP	3 442.42	0.00	0.00	3 442.42	3 013.84	3 253.84	0.00

Tableau 13 : Nombre de ménages 3 0 avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	0	1	3	9
1-25% du SSM	0	0	0	0
26-50% du SSM	0	1	0	1
51-75% du SSM	0	2	0	2
76-100% du SSM	3	5	1	2
101-125% du SSM	1	9	0	4
126-150% du SSM	0	1	0	1
<150% du SSM	1	0	1	0
Total	5	19	5	19

Ménages en-dessous du SRP : 24, soit 100% des ménages 3 0 en RMG

Conclusion : Les ménages 3 0, donc les ménages avec trois bénéficiaires adultes, se trouvent en risque de pauvreté quel que soit leur revenu. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 200% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

d) Cas-type 4 : Le ménage avec un adulte bénéficiaire avec enfant(s) (1 X)

Nombre de ménages en RMG : 1 615 (1 307 à revenu immunis., 1 326 à loyer)

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 1,609 millions EUR

Cas avec 1 enfant (790 ménages en août 2012):

RMG (sans revenu) : 1 399,89 EUR

Revenu max. immunisable : 419,97 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 1 819,86 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 1 943,81 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 262,48 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 2 115 EUR

Tableau 14 : Situation d'un ménage 1 1 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. (sans loyer) - SRP
aucun	0.00	1 399.89	1 399.89	1 225.60	1 625.58	-489.41
25% du SSM	450.37	1 369.49	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
50% du SSM	900.75	919.11	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
75% du SSM	1 351.12	468.74	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
100% du SSM	1 801.49	18.37	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
seuil du RMG	1 819.86	0.00	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
au SRP	1 930.34	0.00	1 930.34	1 690.02	2 115.00	0.00

Tableau 15 : Situation d'un ménage 1 1 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 399.89	123.95	1 523.84	1 334.12	1 734.10	-380.89
25% du SSM	450.37	1 369.49	123.95	1 943.81	1 701.81	2 189.29	74.29
50% du SSM	900.75	919.11	123.95	1 943.81	1 701.81	2 189.29	74.29
75% du SSM	1 351.12	468.74	123.95	1 943.81	1 701.81	2 189.29	74.29
100% du SSM	1 801.49	18.37	123.95	1 943.81	1 701.81	2 189.29	74.29
seuil du RMG	1 819.86	0.00	0.00	1 819.86	1 593.29	2 018.27	-96.73
au SRP	1 930.34	0.00	0.00	1 930.34	1 690.02	2 115.00	0.00

Tableau 16 : Nombre de ménages 1 1 avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	29	141	107	487
1-25% du SSM	27	132	0	13
26-50% du SSM	30	107	8	40
51-75% du SSM	17	113	10	51
76-100% du SSM	28	142	6	60
>100% du SSM	0	24	0	8
Total	131	659	131	659

Ménages en-dessous du SRP : 272, soit 34% des ménages 1 1 en RMG

Conclusion : Les ménages 1 1, donc les ménages avec un bénéficiaire adulte et un enfant, se trouvent en risque de pauvreté s'ils n'ont aucun revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils n'obtiennent pas la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 125% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

Cas avec 2 enfants (522 ménages en août 2012):

RMG (sans revenu) : 1 516,54 EUR

Revenu max. immunisable : 454,97 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 1 971,51 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 2 095,46 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

Allocations familiales de base plus bonif pour enfants (AF) : 594,48 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 2 603 EUR

Tableau 17 : Situation d'un ménage 1 2 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 516.54	1 516.54	1 327.73	2 087.21	-515.86
25% du SSM	450.37	1 516.54	1 966.91	1 722.03	2 506.51	-96.56
50% du SSM	900.75	1 070.76	1 971.51	1 726.06	2 510.54	-92.53
75% du SSM	1 351.12	620.39	1 971.51	1 726.06	2 510.54	-92.53
100% du SSM	1 801.49	170.02	1 971.51	1 726.06	2 510.54	-92.53
seuil du RMG	1 971.51	0.00	1 971.51	1 726.06	2 510.54	-92.53
au SRP	2 077.20	0.00	2 077.20	1 818.59	2 603.07	0.00

Tableau 18 : Situation d'un ménage 1 2 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 516.54	123.95	1 640.49	1 436.25	2 195.73	-407.34
25% du SSM	450.37	1 516.54	123.95	2 090.86	1 830.55	2 615.03	11.96
50% du SSM	900.75	1 070.76	123.95	2 095.46	1 834.58	2 619.06	15.98
75% du SSM	1 351.12	620.39	123.95	2 095.46	1 834.58	2 619.06	15.98
100% du SSM	1 801.49	170.02	123.95	2 095.46	1 834.58	2 619.06	15.98
seuil du RMG	1 971.51	0.00	0.00	1 971.51	1 726.06	2 510.54	-92.53
au SRP	2 077.20	0.00	0.00	2 077.20	1 818.59	2 603.07	0.00

Tableau 19 : Nombre de ménages 1 2 avec/sans loyer et/ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	21	73	65	309
1-25% du SSM	13	78	0	10
26-50% du SSM	15	96	6	25
51-75% du SSM	19	74	11	39
76-100% du SSM	20	77	7	38
>100% du SSM	4	32	3	9
Total	92	430	92	430

Ménages en-dessous du SRP : 165, soit 32% des ménages 1 2 en RMG

Conclusion : Les ménages 1 2, donc les ménages avec un bénéficiaire adulte et deux enfants, se trouvent en risque de pauvreté s'ils n'ont aucun revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils n'obtiennent pas la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 125% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

Cas avec 3 enfants (215 ménages en août 2012, et 88 ménages avec >3 enfants):

RMG (sans revenu) : 1 633,19 EUR

Revenu max. immunisable : 489,96 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 123,15 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 2 247,10 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 1 033,38 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 3 091 EUR

Tableau 20 : Situation d'un ménage 1 3 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 633.19	1 633.19	1 429.86	2 655.74	-435.41
25% du SSM	450.37	1 633.19	2 083.56	1 824.16	3 075.04	-16.11
50% du SSM	900.75	1 222.40	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55
75% du SSM	1 351.12	772.03	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55
100% du SSM	1 801.49	321.66	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55
seuil du RMG	2 123.15	0.00	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55
au SRP	2 101.96	21.19	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55

Tableau 21 : Situation d'un ménage 1 3 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	1 633.19	123.95	1 757.14	1 538.38	2 764.26	-326.89
25% du SSM	450.37	1 633.19	123.95	2 207.51	1 932.68	3 183.56	92.41
50% du SSM	900.75	1 222.40	123.95	2 247.10	1 967.34	3 218.22	127.07
75% du SSM	1 351.12	772.03	123.95	2 247.10	1 967.34	3 218.22	127.07
100% du SSM	1 801.49	321.66	123.95	2 247.10	1 967.34	3 218.22	127.07
seuil du RMG	2 123.15	0.00	0.00	2 123.15	1 858.82	3 109.70	18.55
au SRP	2 101.96	21.19	123.95	2 247.10	1 967.34	3 218.22	127.07

Tableau 22 : Nombre de ménages 1 3 avec/sans loyer et/ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	9	35	51	184
1-25% du SSM	4	19	0	4
26-50% du SSM	28	88	6	11
51-75% du SSM	6	34	7	21
76-100% du SSM	12	37	2	13
>100% du SSM	7	24	0	4
Total	66	237	66	237

Ménages en-dessous du SRP : 48, soit 16% des ménages 1 3 en RMG

Conclusion : Les ménages 1 3, donc les ménages avec un bénéficiaire adulte et trois enfants, se trouvent en risque de pauvreté s'ils n'ont aucun revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils ont un revenu de moins de 25% du SSM et n'obtiennent pas la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve au-dessus du risque de pauvreté. Avec un revenu de 50% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

e) Cas-type 5: Le ménage avec deux adultes bénéficiaires avec enfant(s) (2 X)

Nombre de ménages en RMG : 1 488 (1 371 à revenu immunis., 1 199 à loyer)

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 1,607 millions EUR

Cas avec 1 enfant (437 ménages en août 2012):

RMG (sans revenu) : 2 041,51 EUR

Revenu max. immunisable : 612,46 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 653,97 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 2 777,92 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 262,48 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 2 928 EUR

Tableau 23 : Situation d'un ménage 2 1 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 041.51	2 041.51	1 787.34	2 214.82	-713.63
25% du SSM	450.37	2 041.51	2 491.88	2 181.64	2 634.12	-294.34
50% du SSM	900.75	1 753.22	2 653.97	2 323.55	2 776.03	-152.43
75% du SSM	1 351.12	1 302.85	2 653.97	2 323.55	2 776.03	-152.43
100% du SSM	1 801.49	852.48	2 653.97	2 323.55	2 776.03	-152.43
125% du SSM	2 251.86	402.11	2 653.97	2 323.55	2 801.03	-127.43
150% du SSM	2 702.23	0.00	2 702.23	2 365.80	2 843.28	-85.17
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	3 237.59	309.13
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	3 631.89	703.43
seuil du RMG	2 653.97	0.00	2 653.97	2 323.55	2 801.03	-127.43
au SRP	2 799.52	0.00	2 799.52	2 450.98	2 928.46	0.00

Tableau 24 : Situation d'un ménage 2 1 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 041.51	123.95	2 165.46	1 895.86	2 323.34	-605.12
25% du SSM	450.37	2 041.51	123.95	2 615.83	2 290.16	2 742.64	-185.82
50% du SSM	900.75	1 753.22	123.95	2 777.92	2 432.07	2 884.55	-43.91
75% du SSM	1 351.12	1 302.85	123.95	2 777.92	2 432.07	2 884.55	-43.91
100% du SSM	1 801.49	852.48	123.95	2 777.92	2 432.07	2 884.55	-43.91
125% du SSM	2 251.86	402.11	123.95	2 777.92	2 432.07	2 909.55	-18.91
150% du SSM	2 702.23	0.00	0.00	2 702.23	2 365.80	2 843.28	-85.17
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	3 237.59	309.13
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	3 631.89	703.43
seuil du RMG	2 653.97	0.00	0.00	2 653.97	2 323.55	2 801.03	-127.43
au SRP	2 799.52	0.00	0.00	2 799.52	2 450.98	2 928.46	0.00

Tableau 25 : Nombre de ménages 2 1 avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	5	36	37	158
1-25% du SSM	2	12	0	9
26-50% du SSM	6	32	1	18
51-75% du SSM	4	31	3	24
76-100% du SSM	22	92	10	56
101-125% du SSM	17	90	11	65
126-150% du SSM	9	74	3	41
<150% du SSM	0	5	0	1
Total	65	372	65	372

Ménages en-dessous du SRP : 437, soit 100% des ménages 2 1 en RMG

Conclusion : Les ménages 2 1, donc les ménages avec deux bénéficiaires adultes et un enfant, se trouvent en risque de pauvreté quel que soit leur revenu. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 175% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

Cas avec 2 enfants (522 ménages en août 2012):

RMG (sans revenu) : 2 158,16 EUR

Revenu max. immunisable : 647,45 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 805,61 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 2 929,56 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 594,48 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 3 416,50 EUR

Tableau 26 : Situation d'un ménage 2 2 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 158.16	2 158.16	1 889.47	2 676.45	-740.08
25% du SSM	450.37	2 158.16	2 608.53	2 283.77	3 095.75	-320.78
50% du SSM	900.75	1 904.86	2 805.61	2 456.31	3 268.29	-148.24
75% du SSM	1 351.12	1 454.49	2 805.61	2 456.31	3 268.29	-148.24
100% du SSM	1 801.49	1 004.12	2 805.61	2 456.31	3 268.29	-148.24
125% du SSM	2 251.86	553.75	2 805.61	2 456.31	3 293.29	-123.24
150% du SSM	2 702.23	103.38	2 805.61	2 456.31	3 293.29	-123.24
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	3 597.09	180.56
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	3 991.39	574.86
seuil du RMG	2 805.61	0.00	2 805.61	2 456.31	3 293.29	-123.24
au SRP	2 946.38	0.00	2 946.38	2 579.55	3 416.53	0.00

Tableau 27 : Situation d'un ménage 2 2 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 158.16	123.95	2 282.11	1 997.99	2 784.97	-631.56
25% du SSM	450.37	2 158.16	123.95	2 732.48	2 392.29	3 204.27	-212.27
50% du SSM	900.75	1 904.86	123.95	2 929.56	2 564.83	3 376.81	-39.72
75% du SSM	1 351.12	1 454.49	123.95	2 929.56	2 564.83	3 376.81	-39.72
100% du SSM	1 801.49	1 004.12	123.95	2 929.56	2 564.83	3 376.81	-39.72
125% du SSM	2 251.86	553.75	123.95	2 929.56	2 564.83	3 401.81	-14.72
150% du SSM	2 702.23	103.38	123.95	2 929.56	2 564.83	3 401.81	-14.72
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	3 597.09	180.56
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	3 991.39	574.86
seuil du RMG	2 805.61	0.00	0.00	2 805.61	2 456.31	3 293.29	-123.24
au SRP	2 946.38	0.00	0.00	2 946.38	2 579.55	3 416.53	0.00

Tableau 28 : Nombre de ménages 2 2 avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	7	36	33	169
1-25% du SSM	0	8	0	11
26-50% du SSM	3	39	3	17
51-75% du SSM	7	22	1	18
76-100% du SSM	24	97	14	61
101-125% du SSM	20	115	17	99
126-150% du SSM	13	112	6	65
<150% du SSM	0	19	0	8
Total	74	448	74	448

Ménages en-dessous du SRP : 522, soit 100% des ménages 2 2 en RMG

Conclusion : Les ménages 2 2, donc les ménages avec deux bénéficiaires adultes et deux enfants, se trouvent en risque de pauvreté quel que soit leur revenu. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 175% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

Cas avec 3 enfants (322 ménages en août 2012, et 197 ménages avec >3 enfants):

RMG (sans revenu) : 2 274,81 EUR

Revenu max. immunisable : 682,45 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 2 957,26 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 3 081,21 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 1 033,38 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 3 905 EUR

Tableau 29 : Situation d'un ménage 2 3 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 274.81	2 274.81	1 991.60	3 244.98	-659.63
25% du SSM	450.37	2 274.81	2 725.18	2 385.90	3 664.28	-240.33
50% du SSM	900.75	2 056.51	2 957.26	2 589.08	3 867.46	-37.15
75% du SSM	1 351.12	1 606.14	2 957.26	2 589.08	3 867.46	-37.15
100% du SSM	1 801.49	1 155.77	2 957.26	2 589.08	3 867.46	-37.15
125% du SSM	2 251.86	705.40	2 957.26	2 589.08	3 892.46	-12.15
150% du SSM	2 702.23	255.03	2 957.26	2 589.08	3 892.46	-12.15
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	4 063.49	158.88
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	4 457.79	553.18
seuil du RMG	2 957.26	0.00	2 957.26	2 589.08	3 892.46	-12.15
au SRP	2 971.13	0.00	2 971.13	2 601.23	3 904.61	0.00

Tableau 30 : Situation d'un ménage 2 3 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 274.81	123.95	2 398.76	2 100.11	3 353.49	-551.11
25% du SSM	450.37	2 274.81	123.95	2 849.13	2 494.41	3 772.79	-131.81
50% du SSM	900.75	2 056.51	123.95	3 081.21	2 697.60	3 975.98	71.37
75% du SSM	1 351.12	1 606.14	123.95	3 081.21	2 697.60	3 975.98	71.37
100% du SSM	1 801.49	1 155.77	123.95	3 081.21	2 697.60	3 975.98	71.37
125% du SSM	2 251.86	705.40	123.95	3 081.21	2 697.60	4 000.98	96.37
150% du SSM	2 702.23	255.03	123.95	3 081.21	2 697.60	4 000.98	96.37
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	4 063.49	158.88
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	4 457.79	553.18
seuil du RMG	2 957.26	0.00	0.00	2 957.26	2 589.08	3 892.46	-12.15
au SRP	2 971.13	0.00	0.00	2 971.13	2 601.23	3 904.61	0.00

Tableau 31 : Nombre de ménages 2 3 avec/sans loyer et/ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	11	22	63	166
1-25% du SSM	2	1	2	2
26-50% du SSM	8	48	6	10
51-75% du SSM	11	13	11	12
76-100% du SSM	25	65	19	48
101-125% du SSM	43	57	28	66
126-150% du SSM	36	124	18	61
<150% du SSM	14	49	3	14
Total	150	379	150	379

Ménages en-dessous du SRP : 173, soit 33% des ménages 2 3 en RMG

Conclusion : Les ménages 2 3, donc les ménages avec deux bénéficiaires adultes et trois enfants, se trouvent en risque de pauvreté s'ils n'ont aucun revenu immunisable (voir annexe 1 pour plus de détails sur les revenus immunisables), ou bien s'ils n'obtiennent pas la bonification loyer, ou bien s'ils ont un revenu de moins de 25% du SSM et obtiennent la bonification loyer. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 175% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

f) Cas-type 6: Le ménage avec trois adultes bénéficiaires avec enfant(s) (3 X)

Nombre de ménages en RMG : 28 (26 à revenu immunisable, 19 à loyer)

Coût mensuel pour le FNS (août 2012) : 0,045 millions EUR

Cas avec 1 enfant (13 ménages en août 2012, et 15 ménages avec > 1 enfant):

RMG (sans revenu) : 2 408,65 EUR

Revenu max. immunisable : 722,60 EUR

RMG (avec max. immunisable) : 3 131,25 EUR

Bonification loyer (max.) : 123,95 EUR

RMG (avec max. immun. et max. bonif. loyer) : 3 255,20 EUR

SSM (pour 1 adulte de 18 ans et plus non qualifié) : 1 801,49 EUR

2x SSM : 3 602,98 EUR

3x SSM : 5 404,47 EUR

Allocations familiales de base plus boni pour enfants (AF) : 262,48 EUR

SRP_2011 (revenu au seuil de risque de pauvreté, à 60% de la médiane) : 3 742 EUR

Tableau 32 : Situation d'un ménage 3 1 sans loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Revenu brut du ménage (sans bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 408.65	2 408.65	2 108.77	2 563.75	-1 178.16
25% du SSM	450.37	2 408.65	2 859.02	2 503.07	2 983.05	-758.86
50% du SSM	900.75	2 230.50	3 131.25	2 741.41	3 221.39	-520.53
75% du SSM	1 351.12	1 780.13	3 131.25	2 741.41	3 221.39	-520.53
100% du SSM	1 801.49	1 329.76	3 131.25	2 741.41	3 221.39	-520.53
125% du SSM	2 251.86	879.39	3 131.25	2 741.41	3 246.39	-495.53
150% du SSM	2 702.23	429.02	3 131.25	2 741.41	3 246.39	-495.53
175% du SSM	3 152.61	0.00	3 152.61	2 760.11	3 265.09	-476.83
200% du SSM	3 602.98	0.00	3 602.98	3 154.41	3 659.39	-82.53
250% du SSM	4 503.73	0.00	4 503.73	3 943.02	4 473.00	731.08
300% du SSM	5 404.47	0.00	5 404.47	4 731.61	5 261.59	1 519.68
seuil du RMG	3 131.25	0.00	3 131.25	2 741.41	3 246.39	-495.53
au SRP	3 697.24	0.00	3 697.24	3 236.94	3 741.92	0.00

Tableau 33 : Situation d'un ménage 3 1 avec loyer

Revenu (immunisable)	Revenu en EUR	Complément RMG (sans bonif. loyer)	Bonification loyer	Revenu brut du ménage (avec max. bonif. loyer)	Revenu net du ménage	Revenu disponible	rev. disp. - SRP
aucun	0.00	2 408.65	123.95	2 532.60	2 217.29	2 672.27	-1 069.64
25% du SSM	450.37	2 408.65	123.95	2 982.97	2 611.59	3 091.57	-650.35
50% du SSM	900.75	2 230.50	123.95	3 255.20	2 849.93	3 329.91	-412.01
75% du SSM	1 351.12	1 780.13	123.95	3 255.20	2 849.93	3 329.91	-412.01
100% du SSM	1 801.49	1 329.76	123.95	3 255.20	2 849.93	3 329.91	-412.01
125% du SSM	2 251.86	879.39	123.95	3 255.20	2 849.93	3 354.91	-387.01
150% du SSM	2 702.23	429.02	123.95	3 255.20	2 849.93	3 354.91	-387.01
175% du SSM	3 152.61	0.00	0.00	3 152.61	2 760.11	3 265.09	-476.83
200% du SSM	3 602.98	0.00	0.00	3 602.98	3 154.41	3 659.39	-82.53
250% du SSM	4 503.73	0.00	0.00	4 503.73	3 943.02	4 473.00	731.08
300% du SSM	5 404.47	0.00	0.00	5 404.47	4 731.61	5 261.59	1 519.68
seuil du RMG	3 131.25	0.00	0.00	3 131.25	2 741.41	3 246.39	-495.53
au SRP	3 697.24	0.00	0.00	3 697.24	3 236.94	3 741.92	0.00

Tableau 34 : Nombre de ménages 3 X avec/ sans loyer et/ ou revenu immunisé ou professionnel

Nombre de ménages RMG	revenu immunisé		revenu professionnel	
	pas de loyer	loyer	pas de loyer	loyer
aucun	0	2	7	15
1-25% du SSM	0	0	0	0
26-50% du SSM	2	3	0	0
51-75% du SSM	3	0	0	2
76-100% du SSM	0	4	0	0
101-125% du SSM	2	4	1	1
126-150% du SSM	2	5	1	1
<150% du SSM	0	1	0	0
Total	9	19	9	19

Ménages en-dessous du SRP : 28, soit 100% des ménages 3 X en RMG

Conclusion : Les ménages 2 3, donc les ménages avec deux bénéficiaires adultes et trois enfants, se trouvent en risque de pauvreté quel que soit leur revenu. Au seuil du RMG, donc pour un ménage qui aurait un revenu tout juste au seuil du RMG (RMG avec immunisation 30%), le ménage se trouve toujours en-dessous du risque de pauvreté. Avec un revenu de 250% du SSM, le ménage est au-dessus du risque de pauvreté.

Partie 2 : Les trajectoires de vie des personnes vivant dans un ménage RMG

Cette partie se base sur les fichiers des ménages RMG dont l'IGSS dispose d'une copie au 13.8.2012. Cette copie contient les informations les plus récentes disponibles au FNS de toutes les personnes qui ont été membre d'un ménage RMG au moins une fois entre 1986 et le 13 août 2012. Pour les personnes membres de plusieurs ménages différents dans cette période, le fichier contient, pour chaque ménage, l'information la plus récente disponible. Pour toutes ces personnes (73 979 personnes au total), les trajectoires de vie ont été élaborées. L'analyse des trajectoires de vie n'étant possible techniquement que pour environ 25 000 personnes à la fois, seuls des ensembles bien définis de personnes ont été analysés.

Le chapitre 1 explique les détails nécessaires à la compréhension des trajectoires de vie et de leurs représentations graphiques. Le chapitre 2 analyse les trajectoires de vie des 18 766 membres d'un ménage RMG au 13.8.2012, qui ont été analysés dans la partie précédente.

Chapitre 1 : Explications sur les trajectoires de vie et les différentes situations possibles

La trajectoire de vie d'une personne rassemble les informations sur les différentes situations liées à l'emploi qui peuvent avoir lieu dans sa vie, dans l'ordre dans lequel elles ont lieu. Ainsi, par exemple, une personne est assurée à l'assurance maladie-maternité comme enfant (coassurance), ensuite elle débouche sur le marché du travail (emploi), puis, peut-être, elle tombe dans le chômage, puis dans le RMG, dans lequel elle bénéficie d'une mesure du SNAS, pour retrouver un emploi, et finalement entrer en pension.

Afin de pouvoir analyser les trajectoires de vie des personnes membres d'un ménage bénéficiant du RMG, les situations d'emploi suivantes ont été retenues comme états possibles:

- emploi (dans le secteur public ou privé, ou bénéficiaire d'une indemnité de remplacement)
- bénéficiaire de l'indemnité de chômage
- bénéficiaire d'une mesure de l'ADEM ou du Ministère du travail
- bénéficiaire d'une mesure du SNAS (AIP ou ATI, Art.13)
- bénéficiaire d'un RMG (comme membre d'un ménage bénéficiaire du RMG)
- bénéficiaire d'une pension (à partir de 2000)
- bénéficiaire d'une affiliation à l'assurance maladie-maternité (assurance principale, coassurance, assurance volontaire)

Les chevauchements d'états suivants ont été retenus :

- RMG et emploi en même temps
- RMG et chômage en même temps

Pour les périodes ne correspondant pas à une des situations ci-dessus, il a été ajouté un des deux états suivants :

- résidence officielle au Luxembourg
- résidence officielle à l'étranger

Pour les autres chevauchements, seule l'information « la plus importante » a été retenue, selon l'ordre suivant :

1. mesure du SNAS
2. chevauchement emploi-RMG
3. emploi
4. chevauchement chômage-RMG
5. chômage
6. mesure ADEM ou Ministère du Travail
7. RMG
8. pension
9. assurance maladie-maternité
10. résidence à l'étranger
11. résidence au Luxembourg

Ainsi, pour un chevauchement entre une pension et une période de RMG, par exemple, seule l'information sur le RMG est retenue.

Avec l'ensemble de ces états, il est possible de tracer des trajectoires de vie complètes depuis 1980 à 2012 inclus, avec une situation par trimestre d'année, c'est-à-dire 4 situations au maximum par année. A noter toutefois que les données sur l'emploi ne contiennent les agriculteurs qu'à partir de 1998, les indépendants à partir de 1992 et les fonctionnaires à

partir de 1987. De plus, les données sur l'affiliation à l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles qu'à partir de l'an 2000 et que jusqu'été 2012. Ces données ont principalement été ajoutées afin de clarifier si les personnes ayant une résidence au Luxembourg étaient des co-affiliées, ce qui s'avère être le cas pour la majorité des personnes.

Afin de garantir que les résultats restent interprétables, l'idée d'introduire un état « mixte » en cas de chevauchement entre RMG et un autre état que l'emploi ou le chômage n'a pas été retenue, car il aurait alors fallu introduire des états « mixtes » pour toutes les autres combinaisons possibles, telles que RMG et pension, RMG et formation, etc. Or l'analyse des trajectoires de vie nécessite un nombre assez réduit d'états. Pour la même raison, il n'a pas été distingué entre les différents types d'emploi que la personne peut avoir (emploi dans le secteur public, privé ou auprès d'une association ; indemnité de maladie, maternité ou congé parental, etc.).

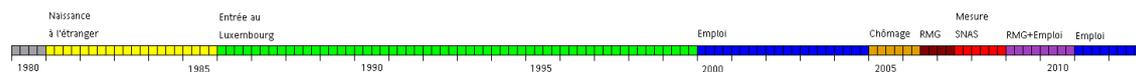
Pour les personnes nées après 1980, il a été ajouté un état de « missing », donc « pas de données disponibles » pour la période allant de 1980 jusqu'au trimestre de naissance de la personne concernée. Le tableau 34 résume les états possibles retenus pour l'étude ci-après, avec leur couleur associée. Afin de mieux pouvoir interpréter les graphiques qui suivent, une couleur a été associée à chaque état. Cette couleur reste la même pour tous les graphiques dans cette partie.

Tableau 35: Les états possibles pour les trajectoires de vie des membres

	ADEM/MT
	Chômage
	Chômage+RMG
	Etranger
	Luxembourg
	Assurance maladie
	Pension
	Travail
	Travail+RMG
	RMG
	SNAS AIP
	SNAS CS
	missing

Ainsi, une période d'un emploi est représentée en bleu foncé⁸. Une période de chômage est en orange, une période de mesure de l'ADEM ou du Ministère du Travail en rouge clair, une période de mesures du SNAS (AIP) en rouge, une mesure SNAS (ATI, Art.13) en brun et une période de RMG en rouge foncé. Les périodes de chevauchement entre RMG et emploi sont en violet, les périodes de chevauchement entre RMG et chômage sont en brun. Les périodes de pension sont en bleu-gris, et les périodes d'assurance maladie-maternité en rose. Une période de résidence à l'étranger est en jaune, une période de résidence au Luxembourg est en vert. Les périodes sans données sont en gris.

⁸ Attention : l'apparence des couleurs peut changer selon l'écran, respectivement l'imprimante utilisée.

Graphique 3: Trajectoire de vie d'une personne fictive

Une trajectoire de vie comprend, dans ce contexte, une suite de situations. Prenons, pour illustrer, le cas fictif (voir graphique 3) d'une personne née à l'étranger début 1981, entrée dans le pays début 1986. Etant donné qu'on n'a pas d'informations sur la personne outre sa résidence (à l'étranger, puis au Luxembourg), sa trajectoire sera jaune jusqu'en 1985, puis verte. Supposons qu'elle commence à travailler à l'âge de 19 ans, début 2000, et qu'elle travaille pendant cinq ans (jusque fin 2004). La trajectoire sera bleue pour cette période. Il suit une période de chômage pendant 1,5 an (de 2005 à mi-2006), et puis la personne devient bénéficiaire du RMG pendant un an. Mi-2007, elle suit une mesure du SNAS pour 1,5 an, qui, en 2009, débouche sur un emploi. Cependant, la personne aura encore un complément RMG, en même temps que le revenu pour son emploi, jusque fin 2010. A partir de 2011, la personne est sortie du RMG et a toujours son emploi. La trajectoire de vie de cette personne fictive est représentée dans le graphique 3.

Chapitre 2 : Analyse des membres d'un ménage en RMG au 13.8.2012

A l'exception des membres des 98 ménages exclus dans la première partie (voir note de bas de page numéro 3), tous les membres analysés dans la première partie ont été retenus pour l'analyse des trajectoires de vie. Même si la première partie donne des statistiques détaillées sur les membres, et les ménages, les statistiques générales seront données ici pour complétude.

1) Statistiques générales sur les membres d'un ménage en RMG au 13.8.2012

Les caractéristiques suivantes sont retenues pour les analyses qui suivent : l'âge au 31.12.2012 ci-après dénommé âge, le sexe, la dernière nationalité connue, ci-après dénommée nationalité, l'âge à la date de création du matricule comme indicateur si l'entrée dans le pays a eu lieu en tant qu'enfant (<15 ans) ou adulte (15 ans et plus), ci-après dénommé entrée au pays. Ces indicateurs sont regroupés sous la rubrique « identité ».

De plus, regroupés sous la rubrique « ménage », on retrouve la taille du ménage (nombre de personnes faisant partie du ménage), le nombre d'enfants dans le ménage (nombre de bénéficiaires mineurs), et le lien de parenté entre le membre du ménage RMG et l'attributaire du RMG, si un tel lien existe. A noter que les caractéristiques du ménage RMG sont les dernières informations connues du FNS, donc les informations au 13.8.2012, ce qui ne correspond pas nécessairement à la configuration du ménage lors de l'octroi du premier RMG.

IDENTITE

Le tableau 36 ci-après montre la répartition par âge et par nationalité des personnes ayant fait partie d'un ménage bénéficiant du RMG au 13.8.2012.

Tableau 36: Répartition par âge et par nationalité des 18 766 personnes membres de ménages bénéficiant du RMG au 13.8.2012

Age (au début du RMG)	<18	18-29	30-44	45-59	60+
Pourcentage	30%	12%	22%	22%	14%
Nationalité	Luxbg.	B, D, F	UE sud	UE autre	Hors UE
Pourcentage	40%	10%	32%	2%	16%

Fin 2012, 30% des personnes concernées sont âgées de moins de 18 ans, et 56% ont entre 18 et 59 ans. 54% sont des femmes. En ce qui concerne la nationalité, 40% sont des luxembourgeois, 10% détiennent la nationalité d'un des pays voisins, soit de la Belgique, de l'Allemagne ou de la France, 32% ont une nationalité issue d'un pays du sud de l'Union européenne, soit le Portugal, l'Italie, l'Espagne ou la Grèce, 2% ont une nationalité d'un autre pays de l'Union européenne, et 16% des personnes ont une nationalité d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne. En ce qui concerne l'âge à la date de création du matricule, 60% des personnes ont eu leur matricule avant l'âge de 15 ans, 36% après l'âge de 15 ans, et pour 4%, la date de création du matricule est inconnue.

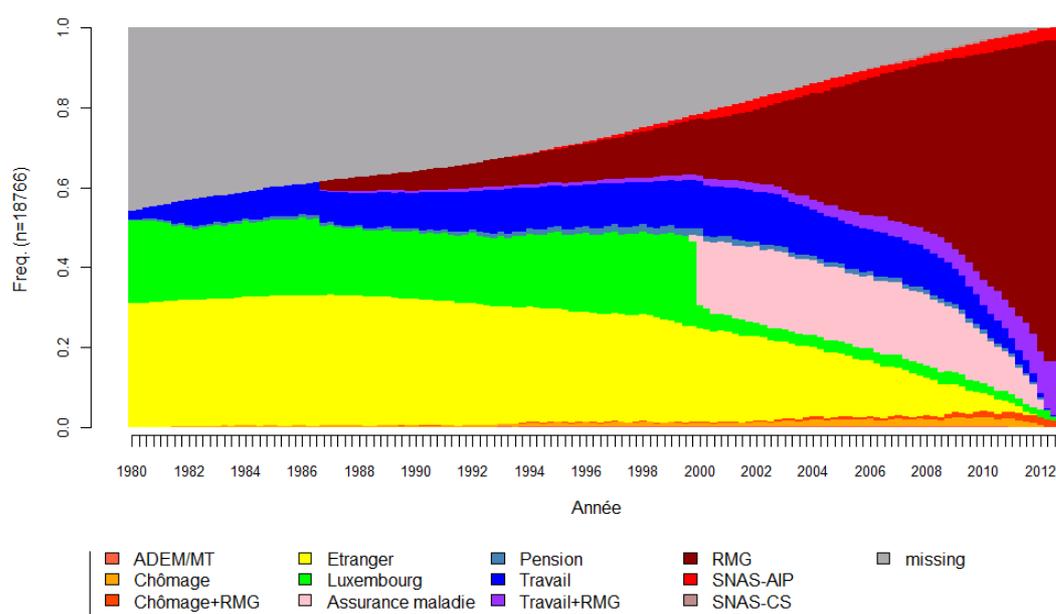
MENAGE

La répartition par taille du ménage est assez uniforme. 29% des membres forment un ménage à un bénéficiaire adulte seul, 25% un ménage dit monoparental (un bénéficiaire adulte avec un ou plusieurs enfants, et éventuellement des non-bénéficiaires), 10% un ménage à 2 bénéficiaires adultes. 35% forment un ménage avec 2 adultes et un ou plusieurs enfants, et 1% forment un ménage à 3 personnes adultes ou plus avec ou sans enfants. 39% des personnes se trouvent dans un ménage sans enfants, 17% dans un ménage avec un enfant, et 44% dans un ménage avec 2 enfants ou plus. Les attributaires forment 49% des personnes, les conjoints 10%, les fils et filles des attributaires 36%, et 2% ont un autre lien de famille avec l'attributaire. 3% des personnes n'ont pas de lien de parenté avec l'attributaire.

2) Analyse des trajectoires de vie des membres d'un ménage en RMG au 13.8.2012

En général, pour les 18 766 personnes membres d'un ménage RMG au 13.8.2012, la probabilité d'être employé est petite pendant les années 80, et pour la plupart des personnes, la seule information qu'on trouve dans les bases de données est celle de la résidence au Luxembourg (en vert) ou de la résidence à l'étranger (en jaune), qui dominent en taux de probabilité, ensemble avec l'état « missing », qui veut dire que les personnes ne sont pas encore nées. En effet, les personnes âgées de moins de 32 ans en août 2012 sont nées après 1980, et n'ont pas travaillé pendant au moins les 15 premières années de leur vie. La probabilité d'une période de RMG augmente rapidement à partir de 2009 (voir graphique 3). En fait, cette explosion vient du choix des personnes. Etant donné que l'étude ne comprend que des personnes ayant bénéficié, en août 2012, du RMG, il est clair que pour cette année, la probabilité d'une période RMG est très élevée. Cependant, elle ne peut jamais atteindre 100%, car les personnes ayant eu un RMG en août n'en ont pas toutes eu dans les mois de septembre et octobre (voir « Chapitre 1 : Explications sur les trajectoires de vie et les différentes situations possibles »).

Graphique 4: Evolution des états de 1980 à 2012 des 18 766 personnes

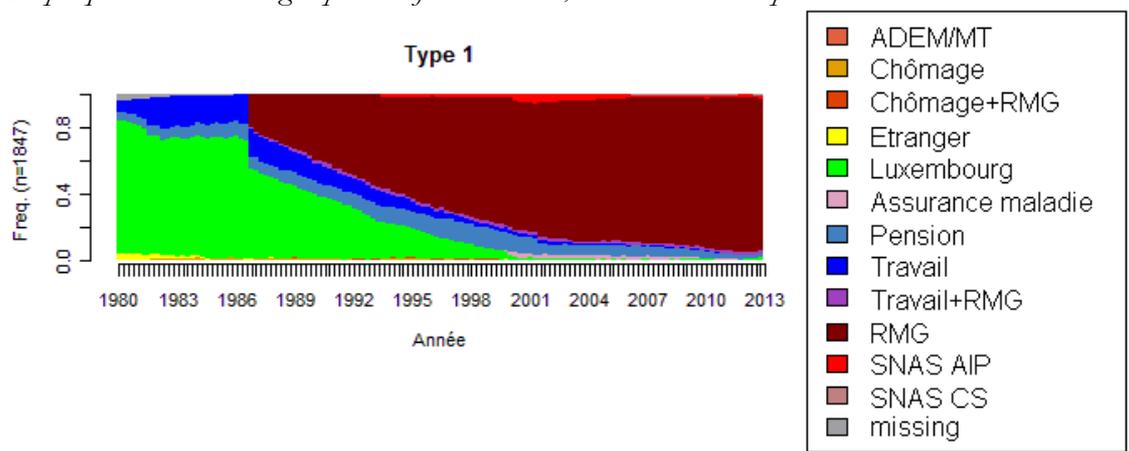


Les trajectoires de vie des 18 766 personnes retenues pour l'étude peuvent être divisées en 8 sous-groupes de trajectoires de vie. Une division plus fine ne montre pas plus de différentes trajectoires, une division moins fine exclurait la division des enfants en ceux nés au Luxembourg et ceux nés à l'étranger (sous-groupes 6 et 7). Pour chaque sous-groupe, la suite montrera un graphique donnant la probabilité, pour les membres du ménage appartenant à ce sous-groupe, de se trouver dans une situation (de travail, de chômage, etc.) distincte à un moment donné.

a) Le sous-groupe « type 1 »

Les 1 847 personnes du type 1 (10% du total) sont des bénéficiaires du RMG « à long terme », la plupart étant nées ou ayant grandi dans un ménage bénéficiant du RMG dans les années 1986-1990. Le saut observé en 1986 s'explique par le fait que le RMG n'a été introduit qu'en 1986. Elles ont une petite probabilité d'un emploi (en bleu et en violet) qui décroît à partir des années 1990. Leur probabilité de se trouver dans le RMG dépasse les 50% dès 1990.

Graphique 5: Le 1^{er} sous-groupe de trajectoires de vie, 10% des 18 766 personnes étudiées



52% des personnes du type 1 sont âgées de plus de 60 ans, et 30% sont âgées entre 45 et 59 ans. 65% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 75% sont des luxembourgeois, et 14% proviennent d'un pays du sud de l'UE.⁹ En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 74% vivent dans des ménages avec un adulte bénéficiaire seul, et 15% dans un ménage avec 2 adultes bénéficiaires. 71% sont attributaires, 5% des personnes sont conjoints.

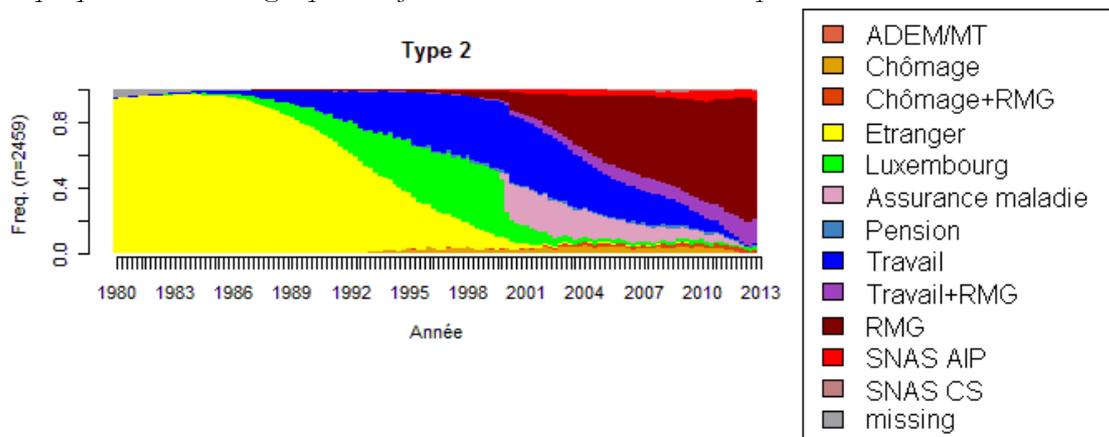
b) Le sous-groupe « type 2 »

Les 2 459 personnes du type 2 (13% du total) ont commencé à résider au Luxembourg à partir de 1985, et on ne sait pas si elles ont travaillé dans leur pays d'origine avant de venir s'installer au Luxembourg. Leur probabilité d'emploi (en bleu sur le graphique 5) augmente de 1985 à 2000. A partir de 2000, la probabilité de RMG (en rouge foncé) augmente rapidement. A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles

⁹ Certains pourcentages ne s'additionnent pas à 100%, car juste les taux les plus importants sont indiqués.

que de l'année 2000 jusqu'en été 2012. D'où l'apparition soudaine en 2000 et l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012.

Graphique 6: Le 2^e sous-groupe de trajectoires de vie, 13% des 18 766 personnes étudiées

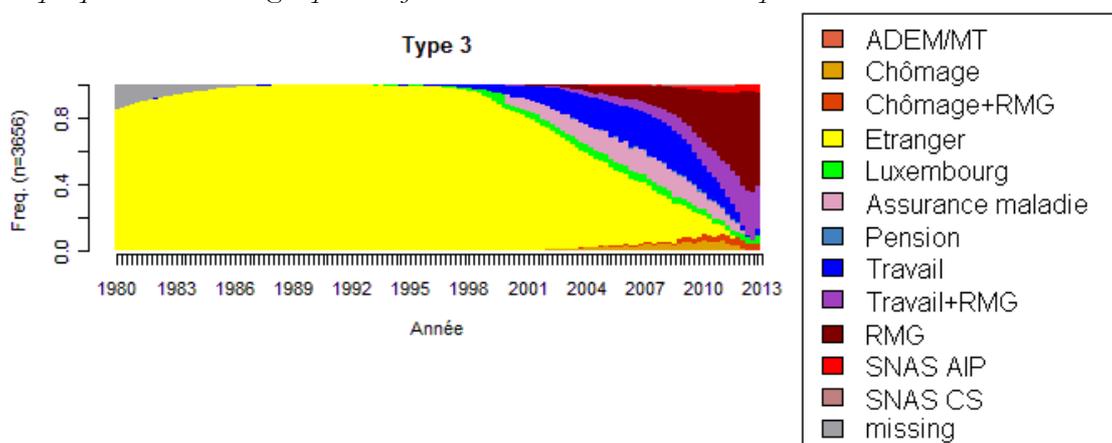


42% de ces personnes sont âgées entre 45 et 59 ans. 57% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 13% sont des luxembourgeois, 14% sont issus des pays voisins du Luxembourg, 38% proviennent d'un pays du sud de l'UE, et 30% d'un pays hors de l'UE. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 59% vivent dans un ménage sans enfants. 75% sont tributaires, 19% des personnes sont conjoints.

c) Le sous-groupe « type 3 »

Le type 3 (19% du total) regroupe 3 656 personnes résidentes n'ayant pas ou presque pas travaillé avant l'entrée dans le dispositif du RMG. Le graphique 6 montre une longue période, de 1980 à environ 2000 sans emploi connu, mais avec une résidence à l'étranger (en jaune). Il se peut que ces personnes aient travaillé à l'étranger, mais l'IGSS ne dispose pas des informations nécessaires. De 2000 à 2009, il y a une petite probabilité de travail, suivi d'une petite probabilité de chômage (en orange) et d'une grande probabilité d'un RMG (ou d'un RMG ensemble avec un emploi), qui augmente à plus de 50% à partir de 2009.

Graphique 7: Le 3^e sous-groupe de trajectoires de vie, 19% des 18 766 personnes étudiées

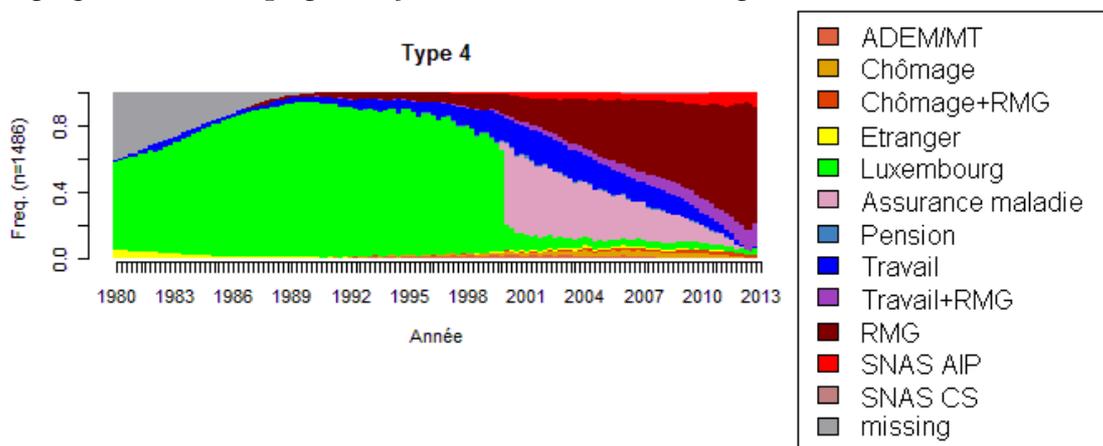


Le type 3 comprend presque uniquement des personnes âgées de 30 ans et plus, avec 55% des personnes âgées de 30 à 44 ans, et 30% âgées de 45 à 59 ans. 54% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 50% proviennent d'un pays du sud de l'UE, 30% d'un pays hors de l'UE, 13% d'un des pays voisins et 4% du Luxembourg. 43% des personnes vivent dans un ménage avec 2 bénéficiaires adultes et un ou plusieurs enfants, et 24% dans un ménage à un adulte bénéficiaire seul. 66% sont attributaires, 27% des personnes sont conjoints.

d) Le sous-groupe « type 4 »

Les 1 486 personnes du type 4 (8% du total) n'ont qu'une très petite probabilité de travailler. Environ 40% d'entre eux sont nés après 1980, ce qui explique partiellement le faible taux de travail. Leur probabilité de RMG augmente à partir des années 2000 et est au-dessus de 50% à partir de 2005. A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles que de l'année 2000 jusqu'en été 2012. D'où l'apparition soudaine en 2000 et l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012.

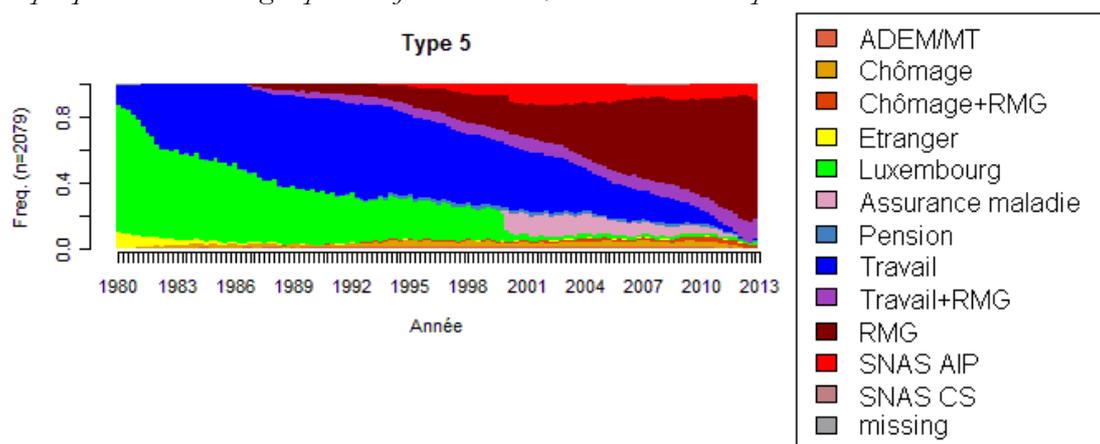
Graphique 8: Le 4^e sous-groupe de trajectoires de vie, 8% des 18 766 personnes étudiées



Le type 4 se compose pour 69% de personnes âgées de 18 à 44 ans. 59% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 76% sont des luxembourgeois, et 14% proviennent d'un pays du sud de l'UE. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 52% vivent dans un ménage à un adulte bénéficiaire seul. 79% sont attributaires et 8% des personnes sont conjoints.

e) Le sous-groupe « type 5 »

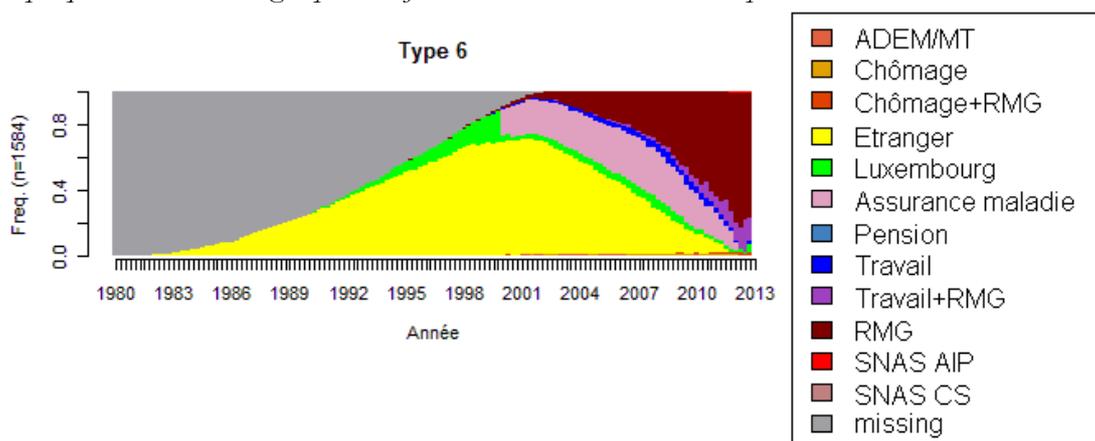
Les 2 079 personnes du type 5 (11% du total) commencent à travailler dans les années 1980 ou même avant (en bleu sur le graphique 8). A partir d'environ 1985, leur probabilité d'être employé est de plus de 50%, et elle reste stable jusqu'en 1995, où elle commence à régresser en faveur d'une augmentation du RMG (en rouge foncé). A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles que de l'année 2000 jusqu'en été 2012. D'où l'apparition soudaine en 2000 et l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012.

Graphique 9: Le 5^e sous-groupe de trajectoires de vie, 11% des 18 766 personnes étudiées

Le type 5 comprend uniquement des personnes âgées de 30 ans et plus. 54% des personnes sont âgées entre 45 et 59 ans. 51% sont des hommes. Du point de vue nationalité, 71% sont des luxembourgeois, et 17% proviennent d'un pays du sud de l'UE. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 71% vivent dans des ménages sans enfants, et 56% vivent dans un ménage à un adulte seul. 87% sont attributaires.

f) Le sous-groupe « type 6 »

Le type 6 regroupe 1 584 jeunes (8% du total) nés dans un autre pays que le Luxembourg, entre 1980 et 2000, et immigrés, pour la plupart, après l'an 2000. Etant donné leur date de naissance, il est évident qu'il n'y a presque pas de probabilité d'emploi avant l'entrée dans le dispositif RMG. A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles que de l'année 2000 jusqu'en été 2012. D'où l'apparition soudaine en 2000 et l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012. En réalité, il est presque sûr que ces personnes restent co-assurées jusque fin 2012.

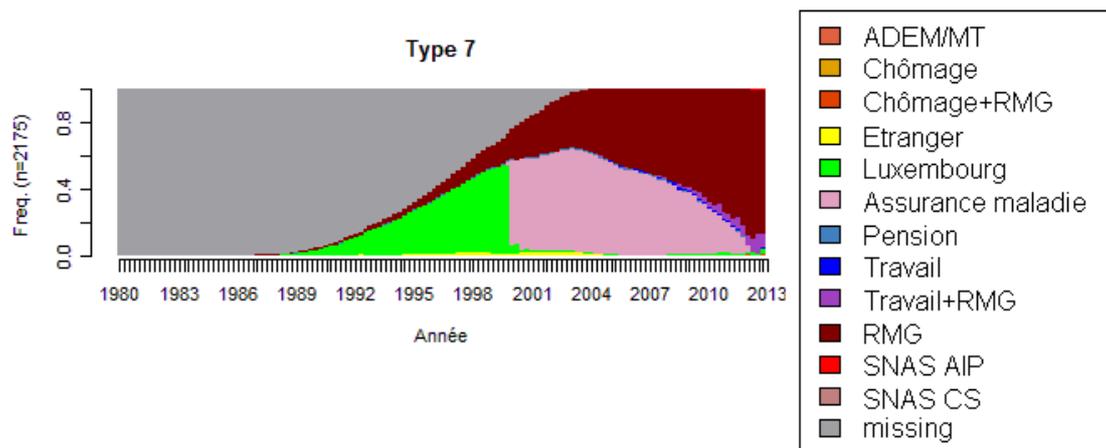
Graphique 10: Le 6^e sous-groupe de trajectoires de vie, 8% des 18 766 personnes étudiées

Le type 6 comprend presque uniquement des personnes âgées de moins de 29 ans, dont 55% entre 18 et 29 ans. 52% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 16% sont des luxembourgeois, 50% proviennent d'un pays du sud de l'UE, et 22% sont issus d'un pays hors de l'UE. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 89% vivent dans des ménages avec enfants, dont 53% dans un ménage avec deux adultes bénéficiaires et un ou plusieurs enfants. 12% sont attributaires, et 78% des personnes sont le fils ou la fille de l'attributaire.

g) Le sous-groupe « type 7 »

Les 2 175 personnes du type 7 (12% du total) sont, pour la plupart, nées ou ont grandi dans un ménage bénéficiant du RMG dans les années 1986-2005. Etant donné leur date de naissance, il est évident qu'il n'y a presque pas de probabilité d'emploi avant l'entrée dans le dispositif RMG. A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles que jusqu'à été 2012. D'où l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012. En réalité, il est presque sûr que ces personnes restent co-assurées jusque fin 2012.

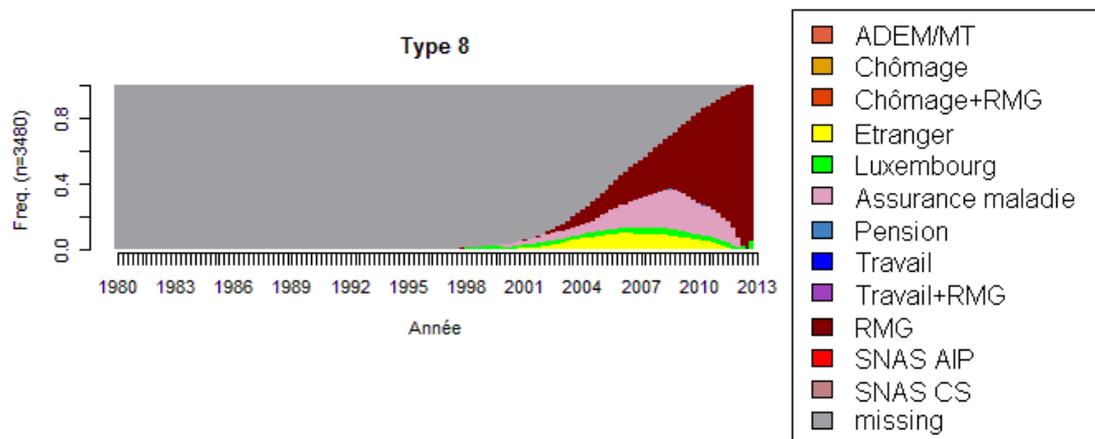
Graphique 11: Le 7^e sous-groupe de trajectoires de vie, 12% des 18 766 personnes étudiées



Le type 7 comprend uniquement des personnes âgées de moins de 29 ans, dont 31% entre 18 et 29 ans. 51% sont des hommes. Du point de vue nationalité, 62% sont des luxembourgeois, 20% proviennent d'un pays du sud de l'UE, et 11% sont issus d'un pays hors de l'UE. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 94% vivent dans des ménages avec enfants, dont 50% dans un ménage avec un adulte bénéficiaire et un ou des enfants. 4% sont attributaires, et 92% des personnes sont le fils ou la fille de l'attributaire.

h) Le sous-groupe « type 8 »

Les 3 480 personnes du type 8 (19% du total) sont, pour la plupart, nées ou ont grandi dans un ménage bénéficiant du RMG. Etant donné leur date de naissance (après l'an 2000), il est évident qu'il n'y a pas de probabilité d'emploi avant l'entrée dans le dispositif RMG. A noter que les données sur l'assurance maladie-maternité ne sont disponibles que jusqu'à été 2012. D'où l'apparente « disparition » de cette assurance vers la moitié de 2012. En réalité, il est presque sûr que ces personnes restent co-assurées jusque fin 2012.

Graphique 12: Le 8^e sous-groupe de trajectoires de vie, 19% des 18 766 personnes étudiées

Les personnes du type 8 sont toutes âgées de moins de 18 ans. 51% sont des femmes. Du point de vue nationalité, 41% sont des luxembourgeois, 34% proviennent d'un pays du sud de l'UE, 13% d'un pays hors de l'UE et 10% d'un des pays voisins. En ce qui concerne les ménages de ces personnes, 99% vivent dans des ménages avec enfants, dont 54% dans un ménage avec deux adultes. 96% des personnes sont le fils ou la fille de l'attributaire.

Partie 3 : Résumé des résultats

L'analyse des statistiques dans la partie 1 montre qu'il y a, en août 2012, 9 130 ménages en RMG, avec en tout 18 766 membres. 56% des ménages RMG sont des ménages à un adulte bénéficiaire seul (sans enfants). 34% des ménages RMG sont des ménages avec un ou plusieurs enfants. En comparaison avec la population totale, 3,58% des personnes résidentes sont membres d'un ménage RMG. Cette image change, si l'âge est pris en compte : parmi les enfants âgés de moins de 20 ans, 5,06% sont membres d'un ménage RMG.

Du point de vue financier, le FNS dépense, en paiements courants, 8,9 millions EUR pour le complément RMG en août 2012, dont 0,7 million EUR pour la bonification à charge de loyer. En tout, 6 657 ménages, soit 73%, doivent s'acquitter d'un loyer en août 2012. En ce qui concerne les revenus, 3 509 ménages, soit 38%, n'ont aucun revenu. 5 621 ménages, soit 62%, ont un revenu immunisable ou non.

L'analyse, dans la 2^e partie, des trajectoires de vie des personnes étant dans le dispositif du RMG en août 2012 montre que les personnes ont des situations de vie très variées avant l'entrée en RMG. Cependant, une trajectoire de vie commençant avec une immigration au Luxembourg dans les années 2000 et une courte période de travail (moins de 5 ans) avant l'entrée dans le RMG, prédomine (19% des personnes en RMG en août 2012).

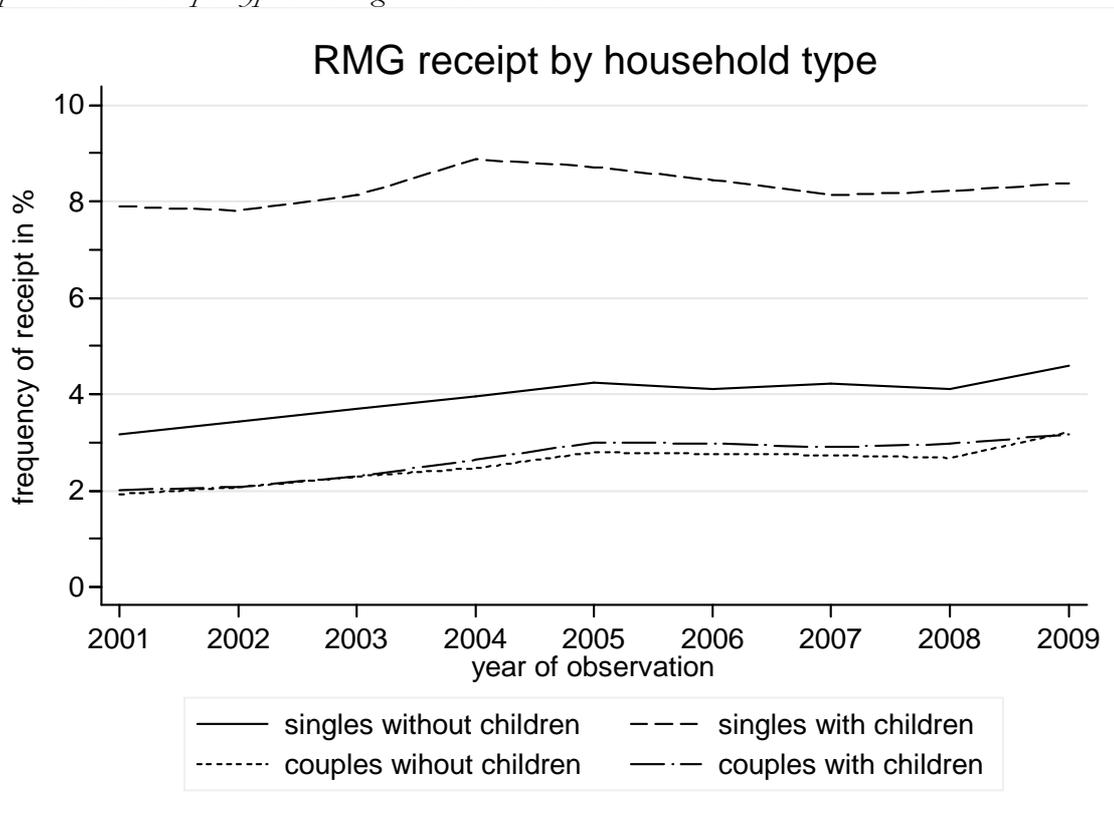
Annexe 1 : Détail sur le classement et l'immunisation des revenus des membres des ménages RMG

Le tableau ci-dessous reprend tous les revenus trouvés parmi les membres des ménages RMG, avec le nombre de membres ayant le revenu (attention : plusieurs revenus par membre possible), une indication de quelle façon le revenu est immunisé, et le détail des types de revenu contenus dans ce revenu. A noter que les revenus des non-bénéficiaires sont immunisés de la même façon que ceux des bénéficiaires.

Revenu	Immunisation	Explication
Revenu immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	revenus professionnels, salaires, salaires des personnes <25 ans qui ne sont pas fils/fille dans le ménage RMG
Revenu m25 RMG immun.	Immunisation du montant de revenu jusqu'au RMG brut pour 1 adulte	revenus professionnels ou salaires ou chômage des personnes <25 ans qui sont fils/fille dans le ménage RMG (art.19 (1) al.3)
Revenu m25 reste	Immunisation 30% sur le RMG brut	revenus professionnels ou salaires ou chômage des personnes <25 ans qui sont fils/fille dans le ménage RMG dépassant le montant RMG brut pour 1 adulte
Revenu de rempl. immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	Allocation d'éducation (presté à l'enfant), allocation de maternité, indemnité pécuniaire d'accident, indemnité pécuniaire de maladie, indemnité pécuniaire de maternité
Ind. insert. immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	Indemnité d'insertion
Chomage immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	Indemnité de chômage
Pension immun	Immunisation 30% sur le RMG brut	Pension luxembourgeoise, pension étrangère, pension étrangère non considérée par la caisse de pension, dommage de guerre, rente accident, forfait d'éducation, indemnité de préretraite
Revenu RPGH immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	RPGH d'un bénéficiaire avant le 1.1.2012
Revenu RPGH non immun.	Pas d'immunisation	RPGH d'un bénéficiaire à partir du 1.1.2012
Aliments immun.	Immunisation 30% sur le RMG brut	Aliments prestés par les ascendants et descendants pour les enfants (le membre reçoit ces aliments)
Aliments non immun.	Pas d'immunisation	Aliments dues, mais non prestées, aliments à payer par le membre pour enfants ou époux (attention : négatif, et pas considéré si pas d'autres revenus), aliments avancées par le FNS, obligations alimentaires
Fortune non immun.	Pas d'immunisation	Rente viagère résultant de la conversion d'un capital mobilier ou immobilier ou d'une donation, intérêts, loyer, fermage
Divers non immun.	Pas d'immunisation	Prestations en nature (entretien, forfait de 150 EUR), congé parental

Annexe 2 : Comparaison des ménages RMG avec les ménages de la population résidente (Etude de M. Königs, données SPAFIL)

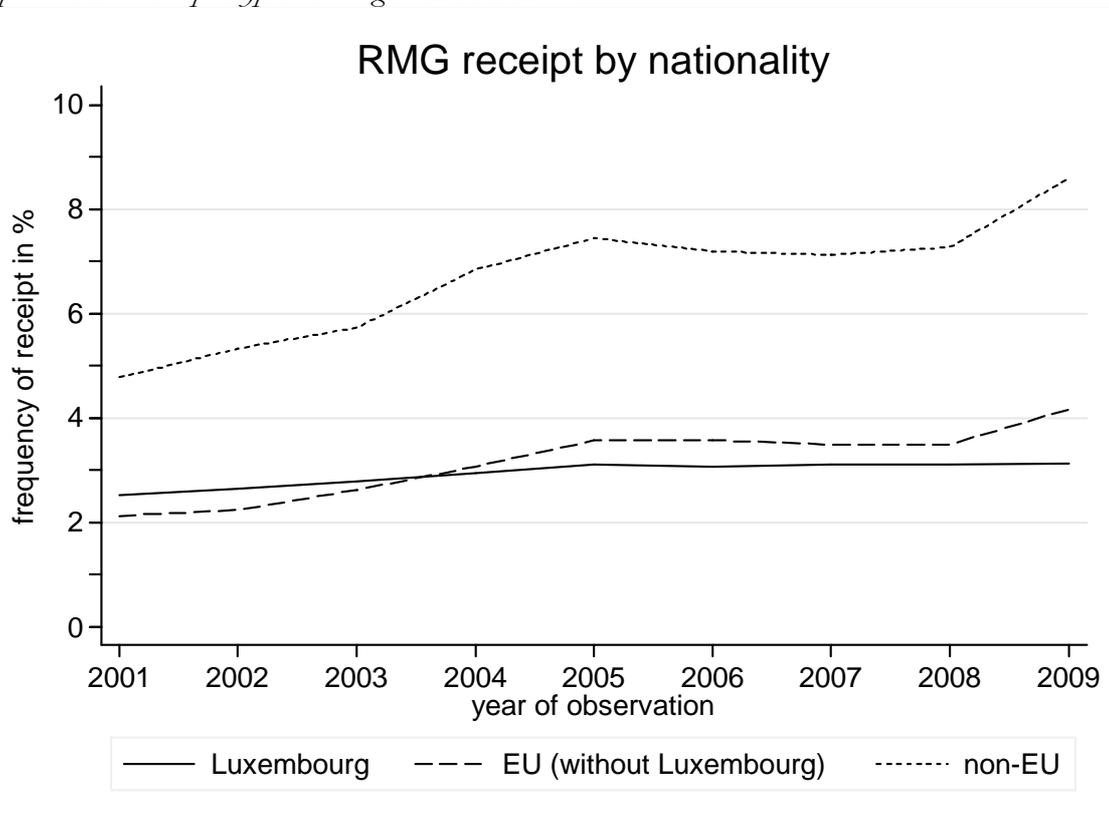
Graphique 13: Evolution du pourcentage de ménages RMG par rapport au nombre de ménages dans la population résidente par type de ménage de 2001 à 2009



Le graphique ci-dessus montre qu'en 2009 (dernière année disponible dans SPAFIL au moment de l'étude), environ 8% des ménages monoparentaux étaient bénéficiaires du RMG, comme environ 5% des ménages avec un adulte seul et environ 3% des ménages avec 2 adultes (avec ou sans enfants).

Annexe 3 : Comparaison des nationalités des membres d'un ménage RMG avec les nationalités de la population résidente (Etude de M. Königs, données SPAFIL)

Graphique 14: Evolution du pourcentage de ménages RMG par rapport au nombre de ménages dans la population résidente par type de ménage de 2001 à 2009



Le graphique ci-dessus montre qu'en 2009 (dernière année disponible dans SPAFIL au moment de l'étude), environ 9% des personnes avec la nationalité d'un pays hors de l'UE étaient bénéficiaires du RMG, comme environ 4% des personnes avec la nationalité d'un pays de l'UE (sauf Luxembourg) et environ 3% des personnes avec la nationalité luxembourgeoise.